

PROFIL
NORMALISÉ
INTERNATIONAL

ISO/CEI
ISP
10607-6

Première édition
1991-12-15

**Technologies de l'information — Profil
normalisé international AFTnn —
Transfert, accès et gestion de fichier —**

Partie 6:
AFT3 — Service de gestion de fichier

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/74a19b019c09/iso-iec-isp-10607-6-1991>
ISO/IEC ISP 10607-6:1991
Information technology — International Standardized Profiles AFTnn —
File Transfer, Access and Management —
Part 6: AFT3 — File Management Service



Numéro de référence
ISO/CEI ISP 10607-6:1991(F)

Sommaire

	Page
Avant-propos	iii
Introduction	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	2
3 Définitions	3
4 Abréviations	4
5 Conformité	4
6 Système de fichiers virtuel	4
7 Protocole de fichiers	5
Annexes	
A Liste de conditions de conformité à l'ISO/CEI ISP 10607-6 (AFT3)	6
B Rectificatifs techniques	19

iteh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO/IEC ISP 10607-6:1991
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b12a393-53bf-4bae-8e81-74a19b019c09/iso-iec-isp-10607-6-1991>

© ISO/CEI 1991

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1994

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. En plus de l'élaboration de Normes internationales, l'ISO/CEI JTC 1 a créé un groupe spécial sur la normalisation fonctionnelle pour élaborer des profils normalisés internationaux.

Un profil normalisé international est un document harmonisé, approuvé à l'échelon international, qui identifie une norme ou un groupe de normes, ainsi que les options ou paramètres, nécessaires pour réaliser une fonction ou un ensemble de fonctions.

Les projets de profils normalisés internationaux sont soumis aux organismes nationaux pour approbation. Les profils normalisés internationaux sont adoptés conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'ISO/CEI ISP 10607-6 a été élaboré avec la coopération de
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b12a393-53bf-4bae-8e81-74a166007188>

— l'AOW (Asia-Oceania Workshop) ;

— l'EWOS (European Workshop for Open Systems) ;

— l'OIW (OSI Implementors Workshop).

L'ISO/CEI ISP 10607 comprend les parties suivantes, publiées sous le titre général *Technologies de l'information — Profil normalisé international AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier* :

— *Partie 1 : Spécification des protocoles ACSE, présentation et session pour emploi par FTAM*

— *Partie 2 : Définitions de types de documents, jeux de contraintes et syntaxes*

— *Partie 2 : Définitions de types de documents, jeux de contraintes et syntaxes — Amendement 1 : Définitions additionnelles*

— *Partie 3 : AFT 11 — Service simple de transfert de fichier (non structuré)*

— *Partie 4 : AFT 12 — Service de transfert de fichier positionnel*

— *Partie 5 : AFT 22 — Service d'accès au fichier positionnel*

— *Partie 6 : AFT 3 — Service de gestion de fichier*

Les annexes A et B font partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

Introduction

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 est définie dans le contexte de la normalisation fonctionnelle, suivant les principes spécifiés par l'ISO/CEI TR 10000, *Cadre général et taxonomie des profils normalisés internationaux*. La normalisation fonctionnelle fait partie des activités générales de normalisation des technologies de l'information qui couvrent les normes de base, les profils et les mécanismes d'enregistrement. Un profil définit une combinaison de normes de base pour réaliser une fonction spécifique de technologie de l'information. Les profils normalisent l'emploi d'options et autres variables des normes de base et fournissent une base pour le développement de tests universellement reconnus et de centres de tests.

Les ISP ne sont pas produits uniquement pour formaliser un choix particulier de normes de base et d'options mais aussi pour favoriser l'interopérabilité des systèmes. Le développement et la reconnaissance universelle de tests basés sur les ISP est essentiel pour atteindre cet objectif.

Le texte de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 a été préparé conjointement par les groupes FTAM des trois ateliers OSI internationaux : OIW (OSI implementors workshop), EWOS (European workshop for open systems) et AOW (Asia-Oceania workshop). La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 est harmonisée entre les trois ateliers et a été ratifiée par les assemblées plénières des ateliers.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC ISP 10607-6:1991](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b12a393-53bf-4bae-8e81-74a19b019c09/iso-iec-isp-10607-6-1991)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b12a393-53bf-4bae-8e81-74a19b019c09/iso-iec-isp-10607-6-1991>

Technologies de l'information — Profil normalisé international AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier — Partie 6 : AFT3 — Service de gestion de fichier

1 Domaine d'application

1.1 Généralités

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 (AFT3) concerne la gestion de fichier entre les systèmes de fichiers de deux systèmes extrémité, utilisant le service de transport OSI en mode connexion pour assurer l'interconnexion. Un système extrémité agit en initiateur et lance la gestion de fichier, l'autre système extrémité agit en répondeur et fournit la gestion du fichier dans le système de fichiers virtuel.

Le tableau 1 montre comment les rôles (initiateur/répondeur) se combinent et comment se réalise l'interopérabilité.

Tableau 1 — Configurations pouvant opérer ensemble

		Initiateur		Répondeur	
		Expéditeur	Destinataire	Expéditeur	Destinataire
Initiateur	Expéditeur				x
	Destinataire			x	
Répondeur	Expéditeur		x		
	Destinataire	x			

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 spécifie les réalisations qui prennent en charge la gestion de fichier, c'est-à-dire pouvant

- a) créer et supprimer un fichier ; et
- b) lire et modifier les attributs d'un fichier.

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 doit être mise en œuvre avec une ou plusieurs des parties 3, 4, 5 de l'ISO/CEI ISP 10607. Elle ne spécifie donc que les fonctions supplémentaires par rapport à celles spécifiées dans les parties correspondantes de l'ISO/CEI ISP 10607.

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 spécifie comment la norme FTAM doit être utilisée pour fournir les fonctions définies ci-dessus. Elle ne définit pas de capacité de système. En particulier, un système peut mettre en œuvre ce profil et, en même temps, être engagé dans d'autres communications. Dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607, les seules contraintes imposées à une mise en œuvre sont celles nécessaires au fonctionnement du protocole spécifié.

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 décrit les actions et les attributs du système de fichiers virtuels ; les services fournis par le fournisseur de service de fichiers, ainsi que les communications nécessaires entre l'initiateur et le répondeur.

1.2 Position dans la taxonomie

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 est identifiée dans l'ISO/CEI TR 10000-2 par «AFT3 — Service de gestion de fichier».

Ce profil peut être combiné avec tout profil T (voir ISO/CEI TR 10000) spécifiant le service de transport en mode connexion.

1.3 Scénario

Dans le modèle utilisé, un des deux systèmes extrémité établit une association et gère des fichiers dans le système de fichiers virtuel du répondeur (voir figure 1).

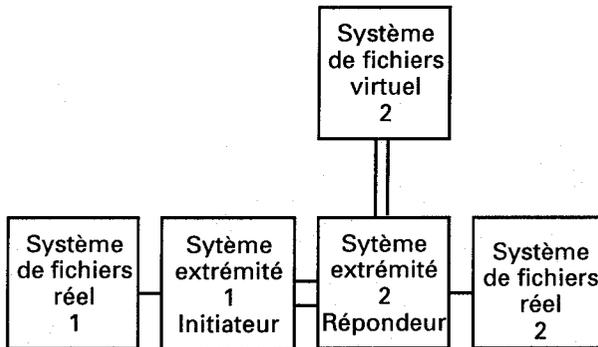


Figure 1 — Transfert de fichiers entre deux systèmes extrémité

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 s'applique aux doubles traits de la figure 1. La mise en correspondance entre le système de fichiers virtuel et le système de fichiers réel (associé au système de gestion local) n'est pas définie dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

Rectificatifs techniques aux normes de base : la liste complète des rectificatifs techniques utilisés dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 figure dans l'annexe B.

ISO 8571-1:1988, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Transfert, accès et gestion de fichiers — Partie 1 : Introduction générale.*

ISO 8571-2:1988, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Transfert, accès et gestion de fichiers — Partie 2 : Définition du système de fichiers virtuel.*

ISO 8571-3:1988, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Transfert, accès et gestion de fichiers — Partie 3 : Définition du service de fichiers.*

ISO 8571-4:1988, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Transfert, accès et gestion de fichiers — Partie 4 : Spécification du protocole de fichiers.*

ISO/CEI 8571-5:1990, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Transfert, accès et gestion de fichiers — Partie 5 : Formulaire de déclaration d'une mise en œuvre du protocole.*

ISO/CEI TR 10000-1:1990, *Systèmes de traitement de l'information — Cadre et taxonomie des profils normalisés internationaux — Partie 1 : Cadre.*

ISO/CEI TR 10000-2:1990, *Systèmes de traitement de l'information — Cadre et taxonomie des profils normalisés internationaux — Partie 2 : Taxonomie des profils.*

ISO/CEI ISP 10607-1:1990, *Technologies de l'information — Profil normalisé international AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier — Partie 1 : Spécifications des protocoles ACSE, présentation et session pour emploi par FTAM.*

ISO/CEI ISP 10607-2:1990, *Technologies de l'information — Profil international normalisé AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier — Partie 2 : Définition de types de documents, jeux de contraintes et syntaxes.*

ISO/CEI ISP 10607-2:1990/Amd.1:1991, *Technologies de l'information — Profil normalisé international AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier — Partie 2 : Définition de types de documents, jeux de contraintes et syntaxes — Amendement 1 : Définitions additionnelles.*

ISO/CEI ISP 10607-3:1990, *Technologies de l'information — Profil normalisé international AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier — Partie 3 : AFT11 — Service simple de transfert de fichier (non structuré).*

ISO/CEI ISP 10607-4:1990, *Technologies de l'information — Profil normalisé international AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier — Partie 4 : AFT12 — Service de transfert de fichier positionnel.*

ISO/CEI ISP 10607-5:1991, *Technologies de l'information — Profil normalisé international AFTnn — Transfert, accès et gestion de fichier — Partie 5 : AFT22 — Service d'accès au fichier positionnel.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607, les définitions suivantes s'appliquent.

Les termes utilisés dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 sont définis dans les normes de base citées en référence.

De plus, les termes suivants sont définis.

3.1 Généralités

interfonctionner : Être capable de communiquer pour atteindre l'objectif fixé par l'initiateur.

3.2 Niveau de prise en charge

Pour spécifier le niveau de prise en charge des caractéristiques du protocole pour la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607, la classification suivante est définie.

3.2.1 obligatoire ; m : Toute caractéristique désignée par «m» est obligatoire ou optionnelle dans la norme de base. Elle doit être prise en charge, c'est-à-dire que la syntaxe et les procédures doivent être mises en œuvre, telles que spécifiées dans la norme de base ou dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607, par toutes les réalisations déclarées conformes à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

Toutefois, il n'est pas obligatoire que cette caractéristique soit utilisée dans toutes les instances de communication, sauf spécification contraire de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

Pour les attributs pris en charge, cela implique que soit prise en charge au moins la plage minimale de valeurs, telle que définie dans l'ISO 8571-2, sauf spécification contraire de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

NOTES

1 Pour les caractéristiques optionnelles dans la norme de base, les réalisations conformes doivent pouvoir fonctionner avec des réalisations qui ne prennent pas en charge ces caractéristiques.

2 La prise en charge d'une caractéristique peut être conditionnelle, dépendant de la prise en charge de la classe de caractéristiques à laquelle elle appartient (par exemple : un attribut d'un groupe d'attributs, un paramètre d'une PDU, une PDU d'une unité fonctionnelle).

3.2.2 optionnelle ; o : La mise en œuvre d'une caractéristique désignée par «o» est laissée au libre choix des responsables de la mise en œuvre.

Si un groupe d'attributs optionnel est mis en œuvre, tous les attributs du groupe désignés par «m» doivent être pris en charge.

Si un paramètre est pris en charge en option, sa syntaxe doit être prise en charge mais la mise en œuvre des procédures relève de la réalisation.

À la réception d'un paramètre qui ne fait pas l'objet d'une négociation et qui n'est pas pris en charge par le destinataire, celui-ci doit au moins informer l'émetteur par un diagnostic et l'interfonctionnement ne doit pas être interrompu.

3.2.3 conditionnelle ; c : Toute caractéristique désignée par «c» doit être prise en charge dans les conditions spécifiées dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607. Si ces conditions ne sont pas remplies, la caractéristique est en dehors du domaine d'application de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

3.2.4 exclue ; x : Toute caractéristique désignée par «x» est exclue de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607, c'est-à-dire : elle ne doit pas être mise en œuvre.

3.2.5 en dehors du domaine d'application ; i : Toute caractéristique désignée par «i» est en dehors du domaine d'application de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607, c'est-à-dire : elle peut être ignorée et ne sera donc pas testée. Cependant, la syntaxe de tous les paramètres des PDU prises en charge doit être mise en œuvre, même si la procédure ne l'est pas (c'est-à-dire : le destinataire doit pouvoir décoder la PDU).

3.2.6 ne s'applique pas ; - : Toute caractéristique désignée par «-» n'est pas définie dans le contexte où elle est mentionnée, par exemple, un paramètre qui ne fait pas partie de la PDU. La présence de caractéristiques désignées par «-» est principalement due au format des tableaux utilisés dans l'annexe A de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

4 Abréviations

NOTE — Les abréviations utilisées sont celles de la version anglaise. Dans le présent article, on donne la forme développée en français ; la forme anglaise est indiquée entre parenthèses pour aider à la compréhension.

ACSE	élément de service de contrôle d'association (Association Control Service Element)
AFT	sous-classe de profil : Transfert, accès et gestion de fichiers
FTAM	transfert, accès et gestion de fichiers (File Transfer, Access and Management)
ISP	profil normalisé international (International Standardized Profile)
ISPICS	déclaration de conformité d'une mise en œuvre d'ISP (ISP Implementation Conformance Statement)
OSI	interconnexion de systèmes ouverts (Open Systems Interconnection)
PICS	déclaration de conformité d'une mise en œuvre de protocole (Protocol Implementation Conformance Statement)

Les définitions et les abréviations utilisées dans l'annexe A de la présente partie de l'ISO/CEI 10607 sont définies dans l'ISO 8571.

Niveau de prise en charge des caractéristiques de protocole :

- m obligatoire
- o optionnelle
- c conditionnelle
- x exclue
- i en dehors du domaine d'application
- ne s'applique pas

5 Conformité

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 spécifie les conditions que doivent remplir les réalisations pour que l'interfonctionnement soit possible. Une déclaration de conformité à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 revient à déclarer que toutes les conditions requises dans les normes de base, dans les paragraphes suivants et dans l'annexe A sont remplies. L'annexe A établit les relations entre les conditions définies dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 et celles définies dans les normes de base.

5.1 Déclaration de conformité

Pour toute réalisation déclarée conforme à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607, un PICS doit être fourni indiquant quelles options identifiées dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 sont prises en charge et celles qui ne le sont pas.

5.2 Conformité à FTAM

La présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 spécifie les options ou choix de mise en œuvre tels que les réalisations conformes satisfassent aux conditions de conformité de l'ISO 8571-4.

Les réalisations conformes à la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 doivent mettre en œuvre toutes les caractéristiques obligatoires (m), (identifiées dans l'annexe A) sauf si elles appartiennent à une caractéristique optionnelle non mise en œuvre. Il faut indiquer quelles caractéristiques optionnelles (o) sont mises en œuvre.

6 Système de fichiers virtuel

L'article 6 et l'annexe A de la ou des parties associées de l'ISO/CEI 10607 spécifient le niveau de prise en charge des caractéristiques du système de fichiers, des actions sur fichiers, des groupes d'attributs et des attributs de fichiers.

7 Protocole de fichiers

L'annexe A donne les caractéristiques du protocole de fichiers uniquement pour les fonctions supplémentaires par rapport à celles spécifiées dans la ou les parties associées de l'ISO/CEI ISP 10607.

7.1 Classes de service et unités fonctionnelles

Les fonctions décrites dans la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 doivent toujours être mises en œuvre en conjonction avec une ou plusieurs des parties 3, 4, 5 de l'ISO/CEI ISP 10607. Les classes de service et les unités fonctionnelles à mettre en œuvre sont spécifiées en A.12.4 et A.12.5.

Pour une réalisation mettant en œuvre la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 en conjonction avec l'ISO/CEI ISP 10607-3 ou l'ISO/CEI ISP 10607-4, l'une ou l'autre des classes T, M ou (T, M, TM) peuvent être incluses dans une DEMANDE D'INITIALISATION FTAM et l'une ou l'autre des classes T, M ou TM peuvent être incluses dans une RÉPONSE À UNE DEMANDE D'INITIALISATION FTAM.

Pour une réalisation mettant en œuvre la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 en conjonction avec l'ISO/CEI ISP 10607-5, soit la classe A, soit la classe M peut être incluse dans une DEMANDE et une RÉPONSE À UNE DEMANDE D'INITIALISATION FTAM.

7.2 Recommandations

7.2.1 La valeur «AFT3» peut être utilisée pour le paramètre «informations de la réalisation», en plus des valeurs définies pour ce paramètre.

7.2.2 Si le paramètre «contrôle de concurrence» n'est pas pris en charge, il est recommandé d'appliquer les verrous suivants :

a) si le paramètre «accès demandé» ne comprend que les actions «lecture» ou «lecture d'attributs», alors :

actions demandées — partagé ou exclusif
(choix local)

pas d'action «lecture d'attributs»
demandée — non requis

autres actions — pas d'accès

b) si le paramètre «accès demandé» comprend au moins une des actions «remplacement», «extension» ou «suppression de fichier», alors :

actions demandées — exclusif

autres actions — pas d'accès

Si le paramètre «contrôle de concurrence» est pris en charge mais absent, alors il est également recommandé d'appliquer par défaut les verrous définis ci-dessus.

7.3 Diagnostic

Ce paramètre doit être présent dans la réponse quand le paramètre «résultat d'action» ou «résultat d'état» contient une valeur autre que «success».

Pour les PDU INITIALISATION FTAM, COUPURE PAR LE FOURNISSEUR FTAM et REPRISE FTAM, «délai suggéré» doit être pris en charge si l'unité fonctionnelle de reprise est mise en œuvre.

Annexe A
(normative)

**Liste de conditions de conformité à l'ISO/CEI ISP 10607-6
(AFT3)**

En cas d'incohérence entre le texte principal de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 et la présente annexe, celle-ci a préséance.

La présente annexe spécifie les contraintes et les caractéristiques de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 sur ce qui doit ou peut apparaître dans les colonnes «réalisation» d'une déclaration de conformité d'une mise en œuvre d'ISP. La présente annexe est entièrement basée sur l'ISO/CEI 8571-5. Elle utilise les tableaux de l'ISO/CEI 8571-5 nécessaires pour spécifier le statut de l'ISP, en gardant la même numérotation, afin de faciliter le

remplissage des formulaires PICS par le responsable de la mise en œuvre.

Les tableaux désignés par «(Vide)» renvoient à des caractéristiques qui ne font pas partie du domaine d'application de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607.

Les termes utilisés sont ceux définis dans l'ISO/CEI 8571-5. Le statut de la présente partie de l'ISO/CEI ISP 10607 (les conditions de conformité) est spécifié dans les colonnes I et R des tableaux de la présente annexe en utilisant la notation définie en 3.2.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC ISP 10607-6:1991](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b12a393-53bf-4bae-8e81-74a19b019c09/iso-iec-isp-10607-6-1991)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7b12a393-53bf-4bae-8e81-74a19b019c09/iso-iec-isp-10607-6-1991>

Section 1 : (Vide)

Section 2 : Informations générales relatives à l'ISO 8571

A.3 Versions du protocole ISO 8571-4 mises en œuvre

Voir la ou les parties associées de l'ISO/CEI ISP 10607

A.4 Additifs à l'ISO 8571 mis en œuvre

1	ISO 8571-1	—
2	ISO 8571-2	—
3	ISO 8571-3	—
4	ISO 8571-4	—
5	ISO 8571-5	—

ITeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

A.5 Correctifs techniques et amendements mis en œuvre

[ISO/IEC ISP 10607-6:1991](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso-iec-isp-10607-6-1991)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso-iec-isp-10607-6-1991> Voir annexe B

A.6 Déclaration de conformité

1 L'ISO/CEI ISP 10167-4 est-il conforme à l'ISO 8571 ? oui

A.7 Capacité d'initiateur/de répondeur

Voir la ou les parties associées de l'ISO/CEI ISP 10607

A.8 Informations relatives au nom de contexte d'application

Voir la ou les parties associées de l'ISO/CEI ISP 10607